



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/120
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5273 et en vue de l'implantation d'une activité d'isolation industrielle, échafaudage et ravalement.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société FICEP, rue Jean Bertin – 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE, SIREN n° 312 214 695 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société FICEP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-091 portant sur la dépendance susvisée le 29/04/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 652 m².

Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 04/03/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-091 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.